



## Remplacement four à ma charge

Par **mickchamp**, le **12/09/2013** à **08:53**

Bonjour,

j'occupe depuis 3 ans un appartement en location.

La porte du four a explosé, celui-ci était très ancien (plus de 20 ans au vu de la notice) et donc non réparable.

Le propriétaire me dit que non seulement je dois le remplacer par un appareil neuf équivalent, mais qu'en plus c'est lui qui le conservera à la fin de ma location.

Est-ce un abus ou est-ce vrai?

Merci de vos réponses.

Par **janus2fr**, le **12/09/2013** à **13:49**

Bonjour,

Déjà quel type de bail avez-vous ?

Ensuite dans quelles conditions la porte du four a t-elle explosé ?

Par **HOODIA**, le **13/09/2013** à **17:49**

Bonjour,

La valeur d'un four de vingt ans ne doit pas dépasser le prix du métal!....

aussi nous vous laissons déduire si le propriétaire n'abuserait pas un peu ou plus!....